



# Syndicat **Force-Ouvrière** des personnels du département de Loire-Atlantique

Pour nous contacter :  
**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
Hôtel du département - 3 quai Ceineray  
BP 94109 - 44041 NANTES cedex 1  
Tél. quai de Versailles : 02.40.99.13.17  
Tél. DGAS : 02.51.17.23.94  
Tél. TOS : 02.28.44.19.22  
Courriel : [syndicat.fo@cg44.fr](mailto:syndicat.fo@cg44.fr)  
Espace internet : <http://focg44.free.fr>

## Avec vous ... Pour le changement !

**Des urnes du 06 novembre 2008 ressortiront les noms des collègues élus qui vous représenteront** pour les 6 prochaines années. **Les candidats présentés par Force Ouvrière** exerceront leur mandat que vous leur confierez, non comme de simples faire-valoir des orientations de l'administration, mais **comme des interlocuteurs responsables, indépendants et «résistants», non assujettis, pour défendre loyalement vos intérêts en toute impartialité et toutes circonstances.**

Face à nos employeurs qui, trop souvent, ont tendance à «minorer voire ignorer la pertinence des réels besoins des personnels », l'enjeu est crucial : par votre choix, et la confiance que vous nous accorderez, vous contribuerez à affirmer la légitimité des positions que nous défendons.

Ainsi vous renforcerez notre crédibilité et notre capacité à mettre en œuvre une orientation déter-

minante pour la sauvegarde de vos droits et la défense de vos intérêts.

Fort du résultat de nos actions et de notre détermination, FO vous invite à voter pour des hommes

Voter FO c'est la garantie d'un positionnement clair, constructif et indépendant !

Voter Force Ouvrière c'est être assuré de voir :

- **défendues vos remarques et revendications,**
- **améliorées vos conditions quotidiennes de travail,**
- **prises en compte les situations de souffrance et de stress,**
- **rétablies et développées les prestations du COS...**



Devant la Bourse du travail, les militants FO du syndicat du Conseil Général lors d'une réunion préparatoire aux élections professionnelles

Par la confiance que vous accorderez aux candidat(e)s FO, vous vous donnerez les moyens, face à un employeur et une administration tenaces, d'être entendus, reconnus, respectés, et pris en compte l'HUMAIN !

**Le 6 novembre 2008,  
votez Force Ouvrière  
Pour un changement d'écoute  
du personnel !**

## Un enjeu majeur pour tous les agents du Conseil Général

### A vous de choisir !

Vous allez décider pour les 6 prochaines années, de qui vous représentera, dans les différentes instances paritaires que sont le C.T.P., la C.A.P., le C.H.S., et **POUR LA PREMIERE FOIS** vous voterez pour vos représentants au conseil d'administration du C.O.S. !

C'est dire l'importance que revêtent ces élections, qui constituent un enjeu essentiel pour la défense de vos intérêts,

tant personnels que collectifs, car selon les représentants qui seront élus, vous n'aurez pas les mêmes perspectives et les mêmes résultats, en raison des positionnements des organisations syndicales qui diffèrent les unes des autres !

Faites confiance à des représentants intègres,

- attachés à un syndicalisme indépendant et non assujetti, libre et démocratique,

- attachés à des valeurs humanistes,

- soucieux de la pérennité et de la qualité du service public !

Faites confiance aux représentants de Force Ouvrière, qui ont toujours su faire preuve de loyauté vis-à-vis du personnel, en prenant, face à l'administration des positions claires, responsables, quelles que soient les pressions exercées, les circonstances du moment !

### Nos actions

Pour illustrer les positions prises et les actions engagées dernièrement, voici quelques exemples, parmi d'autres :

L'Administration a été contrainte de revoir sa «copie», son calendrier, avec son projet de mise en œuvre à marche forcée de la territorialisation, l'obligeant à modifier sa stratégie et ses objectifs initiaux.

La forte mobilisation du personnel du 3 décembre 2007, à laquelle Force Ouvrière a largement contribué « a grippé » le processus engagé par l'Administration, l'obligeant à revoir son dossier initial, en prenant en compte certaines questions incontournables: évaluer, différencier, prouver les éventuels bénéfices attendus des réorganisations entre les services opérationnels et fonctionnels !

L'Administration a depuis repris l'initiative en arborant non plus la "territorialisation", mais la "déconcentration" !

Mais les motifs du conflit et des désaccords demeurent : ce dossier n'est pas réglé.

**VOS FUTURS REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE, en CTP, AURONT LA RESPONSABILITE DE DEFENDRE DES POSITIONS CONFORMES AUX INTERETS DES SALARIES ET DES DIFFERENTS SERVICES.**

Force Ouvrière, avec votre soutien, continuera le combat, pour montrer qu'il s'agit bien d'une erreur stratégique pour un grand

nombre de services et préjudiciable à tous les personnels !

Dans la même optique, Force Ouvrière s'est arc-bouté pour s'opposer au redéploiement à moyens constants du redimensionnement des effectifs de la DGAS !

Les régimes indemnitaires ont été revalorisés, pour de nombreuses catégories, de



A l'occasion du CTP du 3/12/07, Rassemblement des salariés contre la "Territo" ...

manière substantielle, grâce à la pugnacité et la persévérance de Force Ouvrière. Ils auraient pu l'être encore dans de meilleures conditions si certains représentants du personnel n'avaient pas acquiescé trop rapidement aux dernières propositions que l'administration avait faites en décembre 2005 !

Lors de l'accueil des collègues TOS et la DDE, nous avons obtenu pour ces personnels la mise à niveau de leur régime indemnitaire, donc sa revalorisation en plusieurs étapes !

Force Ouvrière a été la seule à s'opposer en Conseil d'Administration du COS, à la suppression de certaines prestations

comme les frais de garde, l'allocation naissance, la prime de déménagement .... résultat d'une gestion calamiteuse, irresponsable et imprévoyante, malgré les abondements successifs dont certains en catimini du Conseil général !

Dans des négociations serrées nous

avons obtenu en 2007, sur un plan départemental une amélioration réelle des règles d'avancement et sur insistance expresse de FORCE OUVRIERE, un "ratio plancher" garanti pour chaque année de 30% des agents promouvables. Cependant nous avons dénoncé et combattu la règle injuste des 4 ans interdisant tout avancement pendant ce délai et, en mai 2008, nous avons obtenu gain de cause, en contraignant l'Administration et certaines organisations syndicales à revoir cette règle absurde, qui a lésé des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière cette année !

Force Ouvrière a permis la valorisation spécifique des rémunérations des assistants familiaux et d'un certain nombre d'agents de différentes directions dont leurs rémunérations ne correspondaient pas aux missions et responsabilités confiées ;

Force Ouvrière a soutenu plusieurs agents victimes de souffrance au travail, notamment de harcèlement moral dans le cadre de leur activité professionnelle, et a contribué par l'alerte au Président du Conseil Général en 2002 à une condamnation par la justice au pénal "d'un haut responsable hiérarchique" de faits reconnus avérés !

**Cette liste, loin d'être close, monte la diversité, parmi d'autres, des interventions menées par Force Ouvrière, qui vous accompagne et vous défend, dans la transparence et en toute honnêteté !**

# Pour un changement d'écoute du personnel !

## Notre volonté

**Concrètement : quels sont les principaux objectifs et orientations que Force Ouvrière vous propose pour demain ?**

- Être à votre écoute, dans le respect de vos convictions et de vos engagements personnels, tout en vous garantissant la confidentialité des interventions éventuelles ;
- Faire valoir vos droits et vous accompagner dans les démarches en cas de besoin
- Être force de proposition responsable

et constructive, pour l'amélioration des conditions de travail et la valorisation des rémunérations, pour l'ensemble des différentes directions du siège et du terrain, toutes catégories et filières confondues ;

- Être un interlocuteur incontournable vis-à-vis de l'Administration pour tout ce qui concerne les questions de personnels, missions et activités du Conseil général, dans le cadre des instances paritaires ;
- Vous garantir une réactivité autant que nécessaire !

## Nos orientations pour demain...

### Dossier déconcentration...

Obtenir auprès des Élus du Conseil Général, qu'ils renoncent définitivement au projet de déconcentration des services fonctionnels au territoire.

S'opposer à de nouveaux démantèlements des centres médico sociaux, notamment en milieu rural, pour maintenir et développer un service de proximité efficient et disponible.

### Questions catégorielles...

Obtenir, pour des catégories de personnels insuffisamment prises en compte, une véritable reconnaissance de leur professionnalisme et de leurs compétences, d'ores et déjà reconnue dans la loi, mais parfois non mise en œuvre dans les services (assistants familiaux, personnels TOS, musées, archives, ...)

Obliger l'Administration à reconsidérer le redéploiement des effectifs de la DGAS, qui à moyens constants, n'est plus à même

d'assurer les missions de polyvalence traditionnelle que la loi pourtant impose !

Revoir la répartition des effectifs ASE, qui à ce jour sont insuffisants, au regard des missions de prévention et de protection, que l'État promet !

Et encore, renforcer les effectifs de volonte notoirement insuffisants, améliorer le statut des moniteurs de stage ...

### Les conditions de travail

Faciliter l'intégration du personnel précaire, auxiliaire, pacte junior ..., pour assurer une pérennisation de leur emploi,

Assurer le suivi des conditions de réintégration des nouveaux collègues, en provenance notamment des collègues et des services de l'équipement,

Revoir les conditions de travail des cadres, dont la charge ne cesse de s'amplifier, avec peu ou sans aucun garde-fou !

Obtenir auprès de l'Administration une augmentation significative du parc des véhi-



cules de service, de manière à permettre et faciliter l'exercice des missions de proximité pour le personnel mobile, et revoir les critères d'attribution des véhicules de services, devenus trop restrictifs.

### Maintenir, revaloriser les acquis et prendre en compte les besoins exprimés par les personnels

Revaloriser les chèques restaurant : passer leur valeur faciale à 8 euros sans augmenter la part salariale actuelle, ce qui est possible réglementairement !

Obtenir une revalorisation des indemnités kilométriques en rapport avec la flambée actuelle du prix des carburants et une évolution régulière suivant leur coût, ainsi qu'une revalorisation du montant de l'indemnité forfaitaire de déplacement !

Garantir les 19 jours de RTT, acquis par

FORCE OUVRIERE en 2001 tout en ayant maintenu les droits à congés de 36 jours (amputé depuis d'une journée de solidarité), ce qui représente un espace permettant de concilier un équilibre entre la vie familiale et professionnelle,

Mettre en place une aide à la mutuelle santé pour l'ensemble des agents et promouvoir auprès de ceux qui n'en bénéficient pas, l'intérêt d'une telle protection complémentaire !

Instaurer un chèque transport domicile / travail, pour tous les agents, et notamment pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs.

Engager une étude sur la faisabilité pour la création de places de crèche sur l'ensemble du département pour les enfants du personnel du Conseil général, en partenariat avec les autres collectivités locales.



Autour de Jean-Claude Mailly, le 11/09 au meeting de la Trocardière :

Catherine Fouquet, secrétaire FO TOS,

Jean-Manuel Delsaux, secrétaire FO Conseil Général,

Michel Ploteau, secrétaire adjoint Equipement

## Voter FO, évidemment ...

Oui, notre syndicat Force Ouvrière, au travers de ses représentants, syndiqués ou sympathisants, dont le seul souci est de défendre vos intérêts individuels et collectifs et vos conditions de travail, saura vous représenter avec volonté, sans tomber dans la démagogie .

Nos moyens et notre disponibilité ont été jusqu'à présent limités. Pour autant, il y a du "grain à moudre" pour peu que vous, les électeurs, portiez vos voix sur les listes de FO. Les questions soulevées par les orientations appuyées de notre administration ne cessent d'interroger et de questionner !

Oui, FO est pour un service public de qualité, qui exige que les besoins de ses agents soient équitablement pris en compte.

FO apportera avec fermeté, mais de façon constructive sa différence pour :

- la mise en place d'organisations judicieuses, l'amélioration des conditions de travail prenant davantage en compte l'expression des agents et leurs aspirations, le développement des avantages sociaux pour l'ensemble des salariés, un déroulement de carrière valorisant, nécessaire au renforcement de la motivation, une augmentation des rémunérations directes avec un régime indemnitaire revalorisé... !

**EN VOTANT POUR LES 114 CANDIDAT(E)S FORCE OUVRIERE, VOUS SEREZ ASSURES D'ETRE REPRESENTES ET DEFENDUS DE MANIERE EFFICACE !**

## Harcèlement moral

Pour FO, l'environnement, les conditions de travail sources parfois de stress et de souffrance au travail constituent un enjeu majeur pour les agents, afin de leur permettre d'assurer correctement leurs missions de service public !

Aussi, nous défendrons comme par le passé, avec fermeté et pugnacité, quel que soit le grade ou le statut, les collègues qui se trouvent victimes de tels agissements, indignes à l'ère du soit

disant management participatif.

A plusieurs reprises, FO a été la seule organisation syndicale à prendre en compte ces problèmes, en soutenant et en accompagnant ces derniers, pour faire reconnaître la légitimité de leur demande, allant jusqu'à une condamnation par la justice pénale d'un haut responsable hiérarchique, de faits avérés ;

Il n'y a pas de petits faits, si anodins soient ils, qui puissent rester impunis !

## COS : ce que nous voulons

En élisant un maximum d'administrateurs FO, avec nous vous impulserez de nouvelles orientations :

- Volonté d'une gestion démocratique et participative faisant appel aux avis des personnels bénéficiaires du COS pour en finir avec les décisions prises en catimini sans consultation du personnel

- Réattribution des prestations injustement supprimées par la "majorité gestionnaire actuelle" ( frais de garde, prime déménagement, mariage, naissance... )

- Restauration d'un budget équilibré (plus de 100 000 euros de déficit en 2007), pour sauvegarder les prestations actuelles, dont les montants et critères d'attribution vont devenir de plus en plus restrictifs, voire susceptibles de disparaître pour certaines.

- Rénégociation, par la revalorisation de +0,5 % minimum de la

masse salariale, de la subvention attribuée par le Conseil général. Il s'agit ainsi, entre autres, de prendre en compte la modification de la pyramide des revenus des agents avec l'accueil des personnels de l'Equipement et des Collèges.

- Réorientation du champ d'intervention du COS non pas en concurrence avec l'ALC, mais en complémentarité

- Réattribution à l'ALC de la gestion de l'arbre de Noël des personnels '

- Réflexion sur l'opportunité du maintien ou non de "toutes les prestations" y compris celles pour l'agent au "revenu disponible", tout en maintenant, pour les revenus les plus bas, une majoration du montant des "prestations pour les enfants".

**ENSEMBLE**  
de tous secteurs professionnels  
(Administratifs, Assistants familiaux, Culture, DGAS, Equipement, TOS des collègues ...)

des candidats FO déterminés  
à défendre vos droits et intérêts dans toutes les instances (CTP, CAP, CHS, COS)

**AVEC VOUS**  
FORts de votre soutien,  
amplifions notre action !

## Vous avez dit humain ?

La décentralisation des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales (souvent accompagnée d'un transfert insuffisant des moyens) a conduit nos administrations à donner, ces dernières années, la priorité à la gestion rigoureuse de leurs lignes budgétaires.

Cependant, pour rationaliser l'utilisation de leurs ressources, les institutions publiques se sont souvent inspirées, faute de mieux peut-être, des méthodes de gestion des centres de

profit privé.

FO est très sensible à cette dérive et sera particulièrement attentif à ce que cette approche "comptable" arrête de se faire au détriment de la prise en compte des aspects humains (avec leurs spécificités individuelles) et de la qualité du service public (qui se révèle parfois incompatible avec la notion de "rentabilité" au sens marchand du terme). Non, les agents ne sont pas des quotas saucissonnables "en chiffre"!

